



Bruyères, le 17 septembre 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA
GRAND SALON DE L'HÔTEL DE VILLE DE BRUYERES
LE JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 20 H 00**

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. *Finances - Budget Forêt - Option du régime de franchise de base de TVA pour la prestation de services "concession de source"*
2. *Finances - Budget Forêt - Indemnité allouée à un artiste local pour son travail de restauration des circuits ludiques de la commune*
3. *Finances - Budget de l'Eau - Admission en non-valeur et créances éteintes*
4. *Finances - Budget Eau - Décision modificative n°1*
5. *Finances - Ecole Jeanne d'Arc - Participation communale 2020/2021*
6. *Jeunesse - Attribution d'une prime à une stagiaire BAFA*
7. *Jeunesse - Passation d'une convention avec l'Association "Vivre En'Jeux"*
8. *Petite enfance - Multi Accueil les lutins de l'Avison - Règlement intérieur*
9. *Administration Générale - Désignation des délégués aux différentes commissions, syndicats et autres*
10. *Administration Générale - Attribution subvention exceptionnelle à l'Association des "Donneurs de sang bénévoles des Trois Vallées"*
11. *Urbanisme - Vente du bâtiment "ex-caserne des pompiers"*
12. *Urbanisme - Société Losange - Passation de convention d'armoires destinées à la fibre optique*
13. *Forêt communale - Motion ONF*
14. *Personnel territorial - Plan de formation 2021*
15. *Personnel territorial - Tableau des effectifs*
16. *Intercommunalité - Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges - Modification statutaire*
17. *Intercommunalité - Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges - Rapport annuel d'activité*
18. *Intercommunalité - Participation 2021 au Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite*
19. *Questions diverses*



Le MAIRE,

Denis MASY